



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

## 4.2 Objectifs du projet

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?    Oui     Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?    Oui     Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

## EARL MORET 2000

1 rue des Blancs Manteaux – 95720 LE PLESSIS GASSOT

### Le bourg et la Maladrerie au Plessis-Gassot (95)

### Création d'un forage à usage irrigation

## DOSSIER DE DECLARATION au titre du Code de l'Environnement rubrique 1.1.1.0

---

Rapport C-20169 R1 JVI ; V1 du 30 novembre 2020

# 1 IDENTIFICATION DU PROJET

## Création d'un forage captant la nappe des calcaires de l'Eocène du Valois

**Rubrique 1.1.1.0** : Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.

<b>EARL MORET 2000</b> N° SIRET : 429 010 366 00012	1 rue des Blancs-Manteaux 95 720 LE PLESSIS-GASSOT
<b>M. MORET</b>	@ : <a href="mailto:earlmoret2000@orange.fr">earlmoret2000@orange.fr</a>

Département	Commune	Adresse	Désignation	N° BSS
VAL D'OISE	Le Plessis-Gassot	Le bourg	Forage	A attribuer
		La Maladrerie		

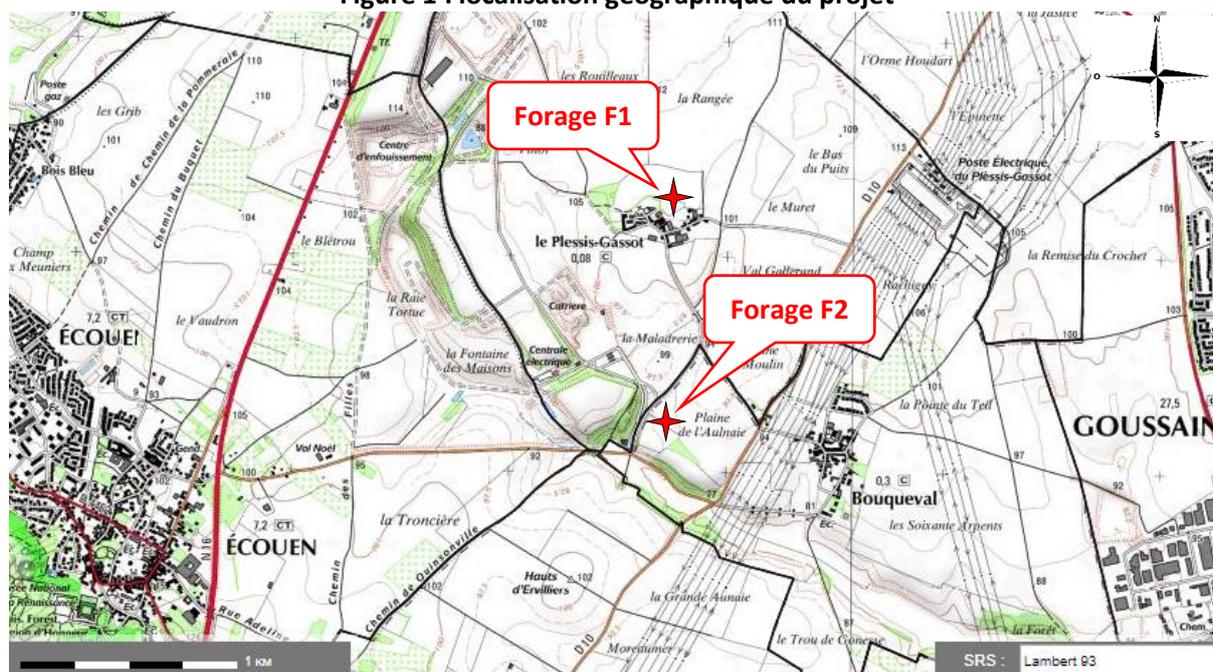
L'exploitation de la ressource s'effectuera à l'aide de 1 ou 2 forages **en fonction de la productivité rencontrée lors de la foration**. Pour cette raison, sont présentés 2 implantations dans le présent document.

## 2 SITUATION GEOGRAPHIQUE

### 2.1 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Les projets sont situés sur la commune du Plessis-Gassot (F1) et de Bouqueval (F2) dans le département du Val d'Oise (**document 1**).

Figure 1 : localisation géographique du projet



D'après le plan topographique (**figure 1**) et Infoterre (**document 2**), les coordonnées du site sont les suivantes.

Tableau 1 : coordonnées géographiques prévisionnelles du projet

Ouvrage	Coordonnées Lambert 93		
	X (m)	Y (m)	Z (m NGF)
Forage F1	657 207	6 881 790	+ 106
Forage F2	657 132	6 880 825	+ 91

### 2.2 LOCALISATION CADASTRALE

D'après le cadastre et Géoportail (**document 3**), les coordonnées cadastrales des projets sont les suivantes.

Figure 2 : localisation cadastrale du forage F1

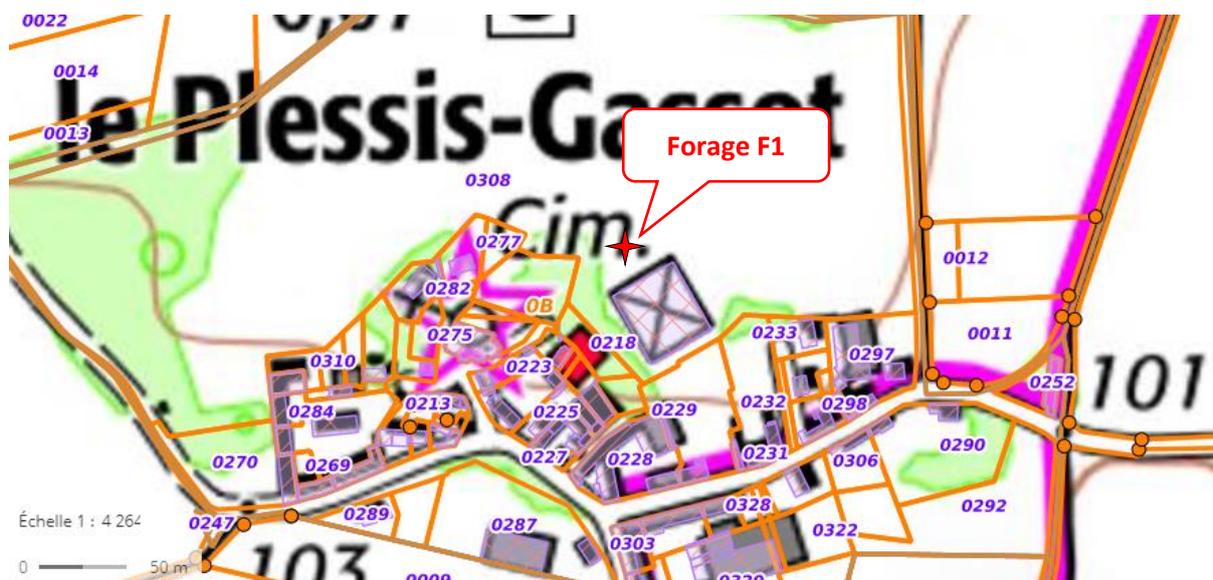


Figure 3 : localisation cadastrale du forage F2

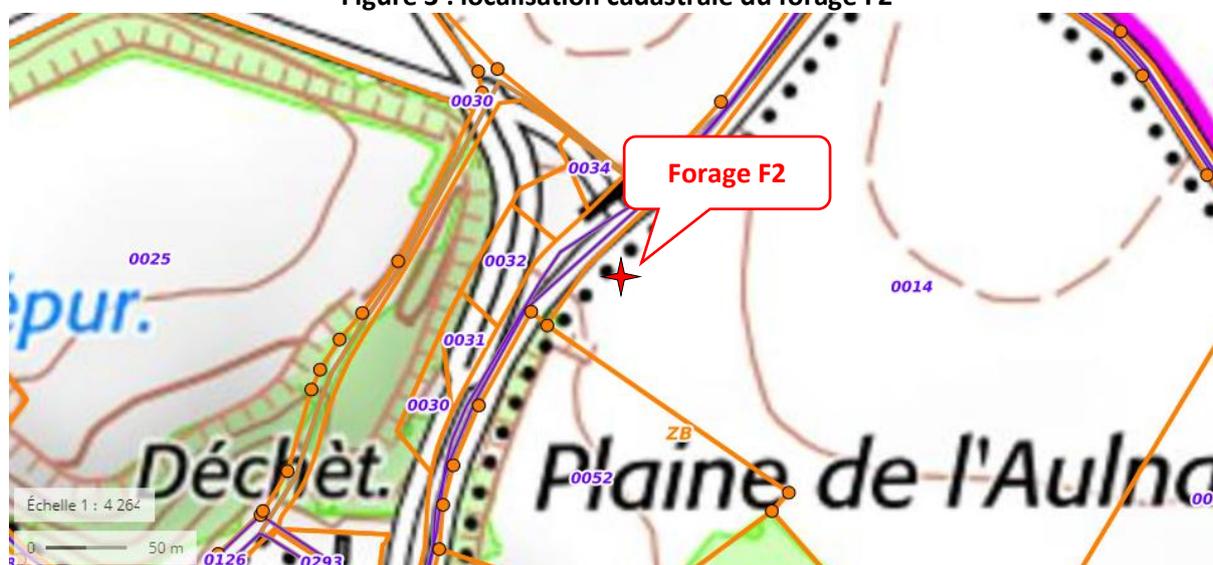


Tableau 2 : coordonnées cadastrales du forage

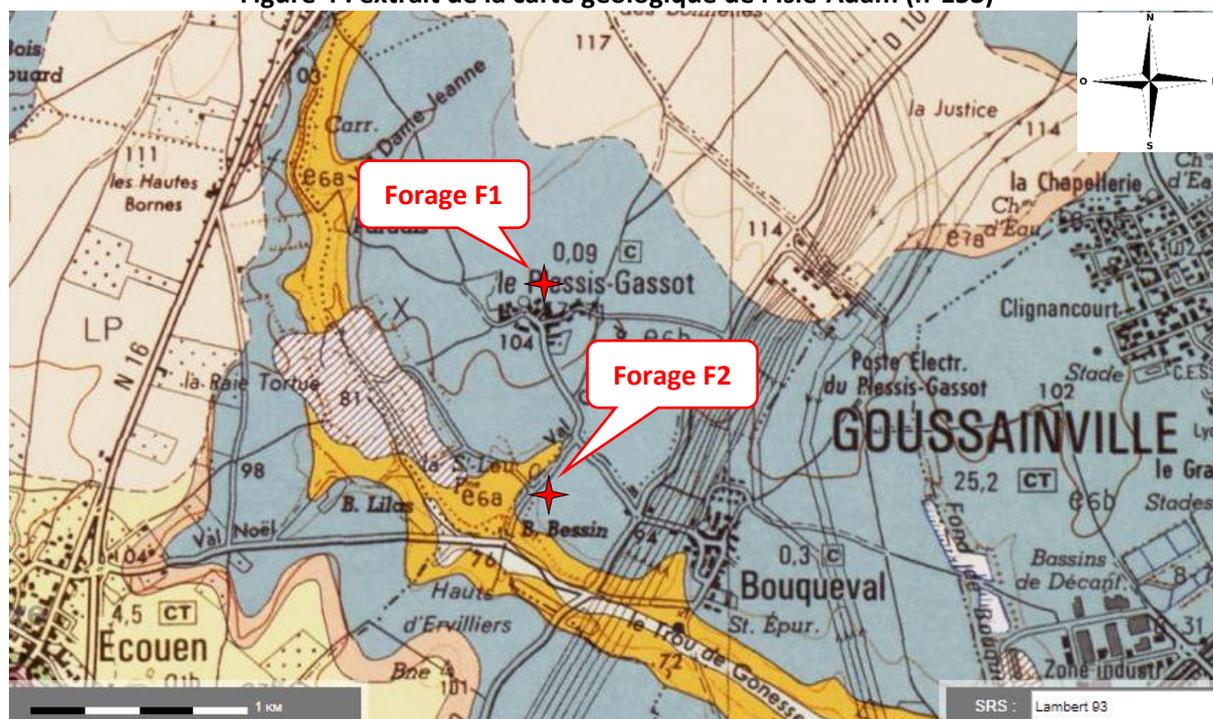
Ouvrages	Département	Commune	Section	Parcelle	Description
Forage F1	Val d'Oise (95)	Le Plessis-Gassot	OB	278	Champs
Forage F2		Bouqueval	ZB	014	Champs

## 3 CONTEXTE GÉOLOGIQUE

### 3.1 CADRE GEOLOGIQUE

Le projet est situé sur la carte géologique de l'Isle-Adam au 1/50000 (n°153 ; **document 5**). Le territoire de la feuille L'Isle-Adam appartient essentiellement au Parisien, ou « Plaine de France », limité au Nord par le Valois et passant à l'Est à la Goële. Deux plateformes structurales s'y succèdent : celle des calcaires de Saint-Ouen qui occupe la majeure partie du territoire, et celle des calcaires lutétiens. La Seine vient recouper en méandre l'angle sud-ouest du territoire, dégageant le coteau de La Frette. L'Oise trace ses méandres dans l'angle nord-ouest, accompagnée de son affluent le Sausseron. Leurs coteaux sont taillés dans le calcaire lutétien.

Figure 4 : extrait de la carte géologique de l'Isle-Adam (n°153)



La série stratigraphique concernée se situe au centre du Bassin de Paris. Les formations quaternaires et tertiaires reposent sur des formations du Secondaire. Le projet est situé sur les affleurements de la quatrième masse du gypse, les calcaires de Noisy-le-Sec, les sables de Monceau, les calcaires de Saint-Ouen, les sables de Mortefontaine, les calcaires de Ducy et les sables d'Ezanville (Marinésien - **e6b**).

## 3.2 LITHOLOGIE LOCALE

Pour préciser la géologie au droit du projet, nous avons retenu certains forages du secteur identifiés à la Banque de données du Sous-Sol (document 2).

Figure 5 : inventaire des ouvrages recensés à la BSS

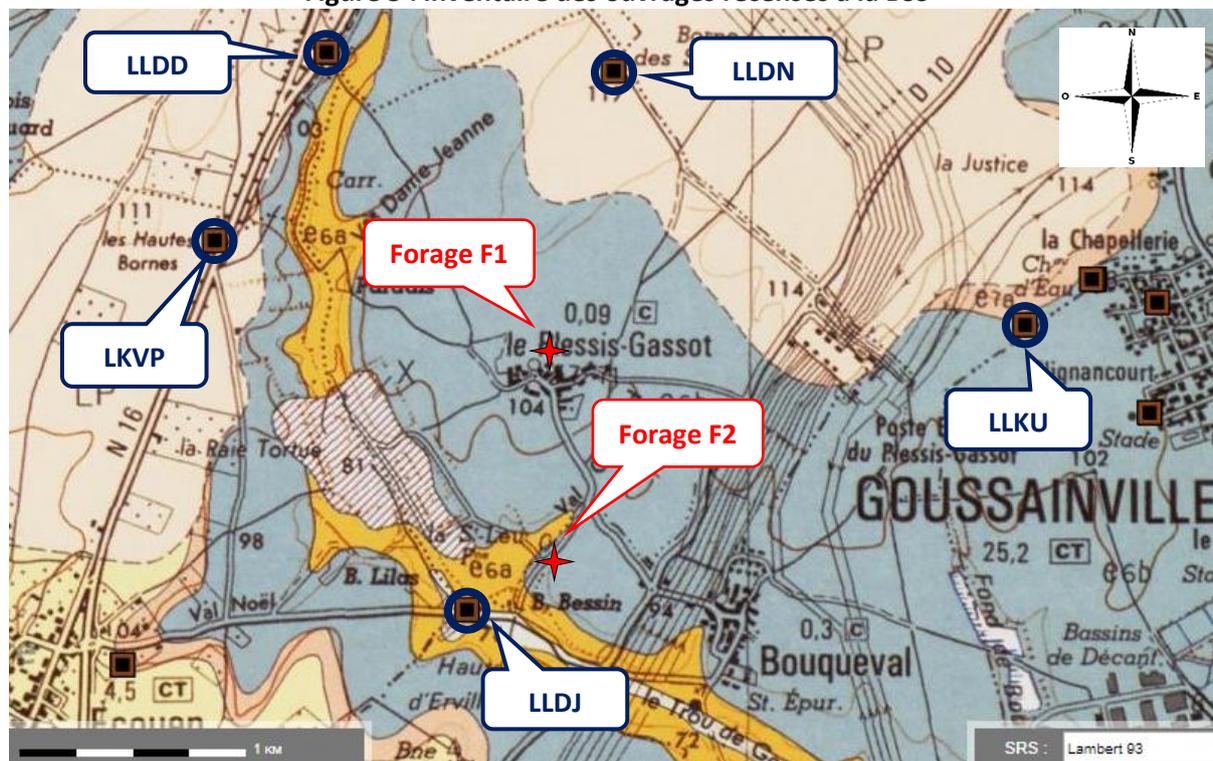


Figure 6 : géologie au droit de l'ouvrage BSS00LLDJ (TN = + 80 mNGF)

BSS00LLDJ

01537X0224/PIF049

Localisation

Identifiant national de l'ouvrage

BSS00LLDJ

Ancien code

01537X0224/PIF049

Département

VAL-D'OISE (95) - SGR/JDF

Commune

PLESSIS-GASSOT(LE) (95492)

Nom local

PIF049

Numéro de carte

0153

Huitième

7X

Région naturelle

Non renseigné

Bassin versant

Non renseigné



Profondeur	Formation	Lithologie	Lithologie	Stratigraphie	Altitude
3.50	Fz		Argile limoneuse silto-sableuse	Holocène	76.50
7.00	Sables d'Auvers-Beauchamp		ocre, pâteuse, à oxydes de fer. Limite Quaternaire/Auversien incertaine.	Auversien	73.00
18.80	Marnes et caillasses lutéliennes		Sable fin calcaire blanc à jaunâtre.	Lutétien supérieur	61.20
22.70			Alternance de marne blanche, pâteuse, et de calcaire beige ou blanc, parfois silicifié.		57.30
24.70			Marne blanche pâteuse.		55.30
25.20	Calcaire grossier s.l. d'Île-de-France		Calcaire beige à blanchâtre, à microfossiles (mitoles), plus ou moins dur	Lutétien	54.80
29.50			Petit banc de calcaire gris verdâtre sableux à gréseux, plus ou moins friable.		50.50
31.20			Niveau marneux. Niveau plus calcaires.		48.80
32.80			Calcaire gris verdâtre sableux à gréseux, plus ou moins friable.		47.20
40.00	Glaucionie grossière		Niveau marneux.		40.00
42.00	Argiles de Laon		Facès probable détritique avec sable grossier et glaucionie grossière.		38.00
45.50			Argile sableuse. Niveau de Laon ?		34.50
49.00			Sable (fin) plus ou moins argileux (sable argileux à argile sableuse).		31.00
54.00	Sables de Cuisse			Cuisien	26.00
56.50					23.50
67.00					13.00
76.70					3.30

Figure 7 : géologie au droit de l'ouvrage BSS000LLKU (TN = + 109 mNGF)

**BSS000LLKU**

01538X0059/F1

**Localisation**

Identifiant national de l'ouvrage

BSS000LLKU

Ancien code

01538X0059/F1

Département

VAL-D'OISE (95) - SGR/IDF

Commune

GOUSSAINVILLE (95280)

Nom local

F1

Numéro de carte

0153

Huitième

8X

Région naturelle

SOISSONNAIS

Bassin versant

Non renseigné



Profondeur	Formation	Lithologie	Lithologie	Stratigraphie	Altitude
2.60	Limon des plateaux		Limon brun rouille.	Quaternaire	106.40
8.00	Calcaire de Saint-Ouen		Marne blanche et calcaire.	Marinésien	101.00
26.50	Sables d'Auvers-Beauchamp s.l.		Sable fin à niveaux plus ou moins argileux, et passées de grès.	Auversien	82.50
46.47	Marnes et caillasses lutétiennes		Alternance de calcaire et marne (Marnes et caillasses), puis calcaire bioclastique devenant de plus en plus sableux et glauconieux vers la base (Calcaire grossier).	Lutétien supérieur	62.53
58.00	Sables de Cuise		Sable fin argileux.	Cuisien	51.00

Figure 8 : géologie au droit de l'ouvrage BSS000LLDN (TN = + 117 mNGF)

**BSS000LLDN**

01537X0228/SES011

**Localisation**

Identifiant national de l'ouvrage

BSS000LLDN

Ancien code

01537X0228/SES011

Département

VAL-D'OISE (95) - SGR/IDF

Commune

PLESSIS-GASSOT(LE) (95492)

Nom local

SES011

Numéro de carte

0153

Huitième

7X

Région naturelle

Non renseigné

Bassin versant

Non renseigné



Profondeur	Formation	Lithologie	Lithologie	Stratigraphie	Altitude
2.00	Limon des plateaux		Limon.	Quaternaire	115.00
5.50			Marne et calcaire.		111.50
7.00	Calcaire de Saint-Ouen		Calcaire dur.	Marinésien	110.00
14.00			Marne.		103.00
20.50			Sable.		96.50
24.00	Sables d'Auvers-Beauchamp s.l.		Niveau dur : grès ?	Auversien	93.00
28.50			Sable à niveaux plus ou moins argileux.		88.50
38.00			Calcaire à intercalations de marne.		79.00
45.00			Calcaire (fossilifère) parfois dur, devenant très sableux et glauconieux à la base. Intercalations marneuses.	Lutétien	72.00
68.00	Sables de Cuise		Sable argileux.	Cuisien	49.00
75.00					42.00

Figure 9 : géologie au droit de l'ouvrage BSS000LKVP (TN = + 104 mNGF)

**BSS000LKVP**

01537X0037/F1

**Localisation**

Identifiant national de l'ouvrage

BSS000LKVP

Ancien code

01537X0037/F1

Département

VAL-D'OISE (95) - SGR/IDF

Commune

ECOUEEN (95205)

Nom local

F1

Numéro de carte

0153

Huitième

7X

Région naturelle

SOISSONNAIS

Bassin versant

Non renseigné



Profondeur	Formation	Lithologie	Lithologie	Stratigraphie	Altitude
4.00	Limon des plateaux		Terre végétale et limon des plateaux	Quaternaire	100.00
30.00				Bartonien	
32.00			Calcaire présumé	Lutétien	74.00
					72.00

Figure 10 : géologie au droit de l'ouvrage BSS000LLDD (TN = + 105 mNGF)

BSS000LLDD

01537X0219/PIF041

## Localisation

Identifiant national de l'ouvrage

BSS000LLDD

Ancien code

01537X0219/PIF041

Département

VAL-D'OISE (95) - SGR/IDF

Commune

MESNIL-AUBRY(LE) (95395)

Nom local

PIF041

Numéro de carte

0153

Huitième

7X

Région naturelle

Non renseigné

Bassin versant

Non renseigné



Profondeur	Formation	Lithologie	Lithologie	Stratigraphie	Altitude
2.00	Sables d'Auvers-Beauchamp	[Schéma de sable fin]	Sable fin jaune à passées plus argileuses, et niveaux de grès fin blanc légèrement mauve, à ciment calcaire, bien consolidé (en particulier vers 12 et 16m).	Auversien	103.00
5.00					100.00
9.00					96.00
10.50					94.50
23.70	Marnes et caillasses lutétiennes	[Schéma de marnes]	Calcaire jaunâtre à blanchâtre, à grains fins, dur, calcaire dolomitique brun dur, et intercalations de petits niveaux de marne.	Lutétien supérieur	81.30
26.30					78.70
27.60					77.40
34.00					71.00
36.50	Calcaire grossier s.l. d'Ile-de-France	[Schéma de calcaire grossier]	Calcaire sableux blanchâtre à milloles, plus ou moins dur, devenant grisâtre glauconieux, friable, passant à la base à un niveau détritique avec sable grossier et glauconie grossière abondante.	Lutétien	68.50
54.00					51.00
	Sables de Cuise	[Schéma de sable fin]	Sable fin plus ou moins argileux.	Cuisien	

### 3.3 PROPOSITION DE COUPE LITHOLOGIQUE AU DROIT DU PROJET

D'après la carte géologique et les coupes lithologiques précédentes, la géologie au droit du projet F1 pourrait être la suivante :

- 0 à 3 m Limon des plateaux, Quaternaire ;
- 3 à 8 m calcaire de Saint-Ouen Marinésien ;
- 8 à 30 m Sable d'Auvers-Beauchamp, Auversien ;
- 30 à 44 m marnes et caillasses lutétiennes, Lutétien sup. ;
- 44 à 61 m calcaire grossier d'Ile de France, Lutétien ;
- Dès 61 m sable de Cuise, Cuisien.

D'après la carte géologique et les coupes lithologiques précédentes, la géologie au droit du projet F2 pourrait être la suivante :

- 0 à 3 m Limon des plateaux, Quaternaire ;
- 3 à 23 m Sable d'Auvers-Beauchamp, Auversien ;
- 23 à 36 m marnes et caillasses lutétiennes, Lutétien sup. ;
- 36 à 56 m calcaire grossier d'Ile de France, Lutétien ;
- Dès 56 m sable de Cuise, Cuisien.

## 4 ENVIRONNEMENT

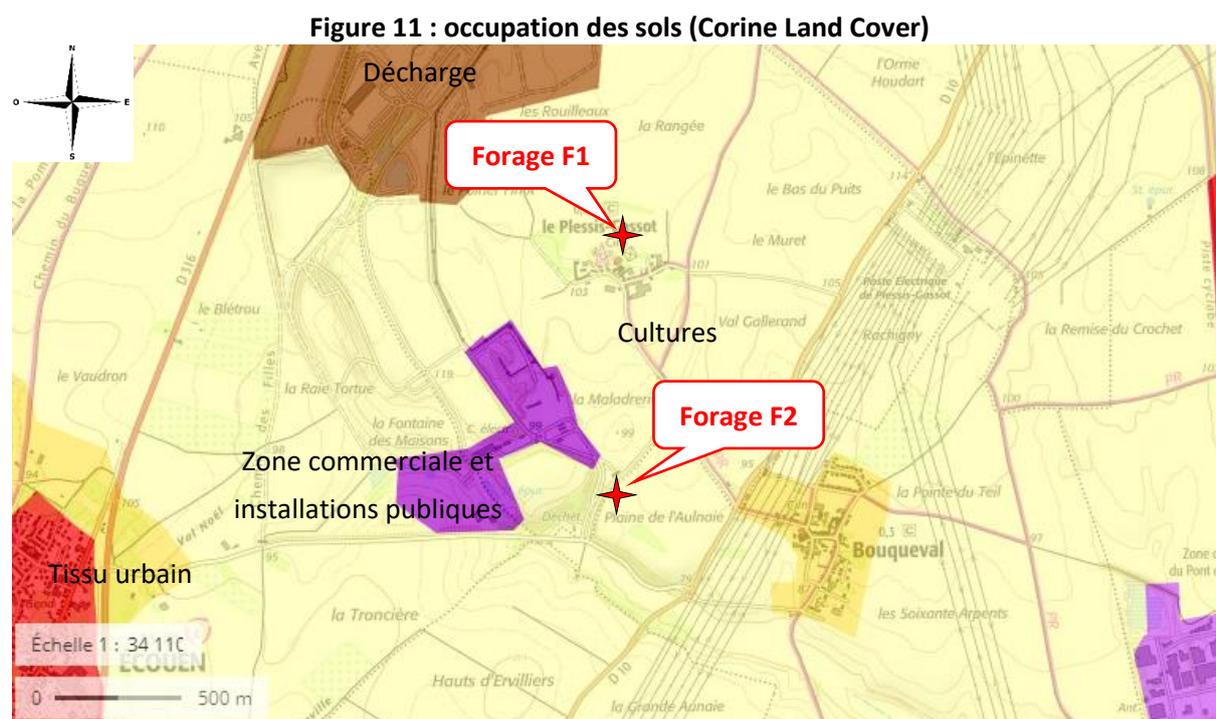
### 4.1 ENVIRONNEMENT AU DROIT DU PROJET

Accès : chemin communal

Description des parcelles : terres agricoles.

### 4.2 ENVIRONNEMENT ELOIGNE

La base de données Corine Land Cover (**document 3**) donne des informations sur le type d'occupation. La figure ci-dessous montre que le projet est situé sur des terres cultivées. Le projet F2 est situé à proximité d'une « zone commerciale et installation publique ».



L'ouvrage sera positionné dans le champ à plus de 35 m de stockages et/ou assainissements.

## 5 CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

### 5.1 NAPPE SOLLICITEE

La nappe que l'on cherche à solliciter peut-être caractérisée par plusieurs paramètres :

- nappe libre ;
- niveau statique : 72 m NGF en F1 et 68 m NGF en F2 (soit vers 34 et 23 m/sol) ;
- débit spécifique moyen : 13,6 m<sup>3</sup>/h/m, (fonction de la fracturation) ;
- transmissivité moyenne : 3,8.10<sup>-3</sup> m<sup>2</sup>/s (fonction de la fracturation) ;
- débit recherché: 50 m<sup>3</sup>/h – volume prélevé : 100 450 m<sup>3</sup>/an.

### 5.2 DIMENSIONNEMENT DE L'OUVRAGE

#### 5.2.1 Principe de dimensionnement de l'ouvrage

Les caractéristiques techniques d'un ouvrage de captage ou de rejet sont déterminées en fonction du respect des paramètres hydrauliques suivants :

- **le rabattement** induit par le débit d'exploitation envisagé doit être compatible avec la hauteur d'aquifère mouillée disponible pour le rabattement (1/3 de l'aquifère) ;
- **la vitesse de l'eau à l'entrée du filtre**, c'est à dire la vitesse au niveau du diamètre de foration, doit être inférieure à la vitesse de Sichardt définie à partir de la perméabilité des terrains et au-delà de laquelle il y a un risque d'entraînement des fines (venues de sable) ;
- **la vitesse de l'eau à travers les crépines**, c'est à dire la vitesse au niveau du diamètre de l'équipement, qui doit être dans la mesure du possible inférieure à une vitesse théorique de 3 cm/s pour limiter les risques de pertes de charge excessives (qui se traduisent par des rabattements et des charges plus importantes) limitant le débit d'exploitation ;
- **le diamètre de la pompe**, si celle-ci doit être placée dans la chambre de captage Le dimensionnement des ouvrages tient compte du diamètre de la pompe d'exploitation qui doit être positionnée, idéalement dans une chambre de pompage. Quand les niveaux statique et dynamique sont trop bas, la pompe est alors positionnée dans la chambre de captage (crépines) ;
- **la norme NF X 10-999**, relative à la réalisation, au suivi et abandon d'ouvrages de captage ou de surveillance des eaux souterraines réalisés par forages.
-

## 5.2.2 Forage de captage

La coupe technique (profondeur de l'ouvrage, diamètre de foration et d'équipement, longueur de crépines, slot...) sera adaptée en fonction des observations (lithologie, arrivées d'eau) qui pourraient être faites à la foration (marteau fond de trou) ...

Pour tenter de solliciter la nappe en pompage au débit de 50 m<sup>3</sup>/h, il est envisagé de réaliser un forage d'une profondeur d'environ 61 m (F1) ou 56 m (F2) recoupant les formations du Lutétien. La coupe prévisionnelle de ce forage est proposée sur les figures qui suivent.

### Forage F1

L'ouvrage sera foré jusqu'à 33 mètres en diamètre Ø 508 mm pour être équipé avec un tubage plein en acier Ø 406 mm cimenté à l'extrados sous pression depuis l'intérieur du tubage. Puis foré jusqu'à 61 m en diamètre Ø 374 mm pour être équipé :

- 0 à 43 m : tube plein Ø 225/250 mm
- 43 à 61 m : tube crépiné Ø 225/250 mm, slot 2 mm ;
- 61 m : bouchon de fond ;
- massif filtrant du fond à la surface à l'extrados du tube PVC ;
- tête de puits et dalle de propreté.

### Forage F2

L'ouvrage sera foré jusqu'à 26 mètres en diamètre Ø 508 mm pour être équipé avec un tubage plein en acier Ø 406 mm cimenté à l'extrados sous pression depuis l'intérieur du tubage. Puis foré jusqu'à 56 m en diamètre Ø 374 mm pour être équipé :

- 0 à 33 m : tube plein Ø 225/250 mm
- 33 à 56 m : tube crépiné Ø 225/250 mm, slot 2 mm ;
- 56 m : bouchon de fond ;
- massif filtrant du fond à la surface à l'extrados du tube PVC ;
- tête de puits et dalle de propreté.

Le matériau inox a une meilleure durée de vie, d'autant que les tubages peuvent être équipés avec des raccords vissés ou rapides (pas de soudure sur chantier qui altère les caractéristiques de l'inox ; ce type de raccord réduit le risque de corrosion).

Par ailleurs, les crépines déterminées pour ce projet sont de type fil enroulé. Cette conception réduit le risque de colmatage des crépines, les pertes de charge et permet des économies en énergie de pompage.

En exemple, pour un même diamètre (250 mm), une crépine PVC avec un slot de 1 mm présente un pourcentage de vide de 6 % et un débit max admissible de 6 m<sup>3</sup>/h/m alors que la crépine inox à fil

enroulé avec un slot 1 mm présente des caractéristiques 4 à 5 fois supérieures avec un pourcentage de vide de 28 % et un débit max admissible de 24 m<sup>3</sup>/h/m.

**Aussi, nous recommandons, pour ces différents arguments (meilleure longévité, économies d'énergie,...) la mise en place de tubage inox pour la partie crépinée plus particulièrement.**

Le forage sera ensuite testé en pompage. Si les résultats obtenus ne couvrent pas la totalité des besoins (50 m<sup>3</sup>/h), le forage pourra être développé par acidification.

**Figure 12 : coupe prévisionnelle du forage F1**

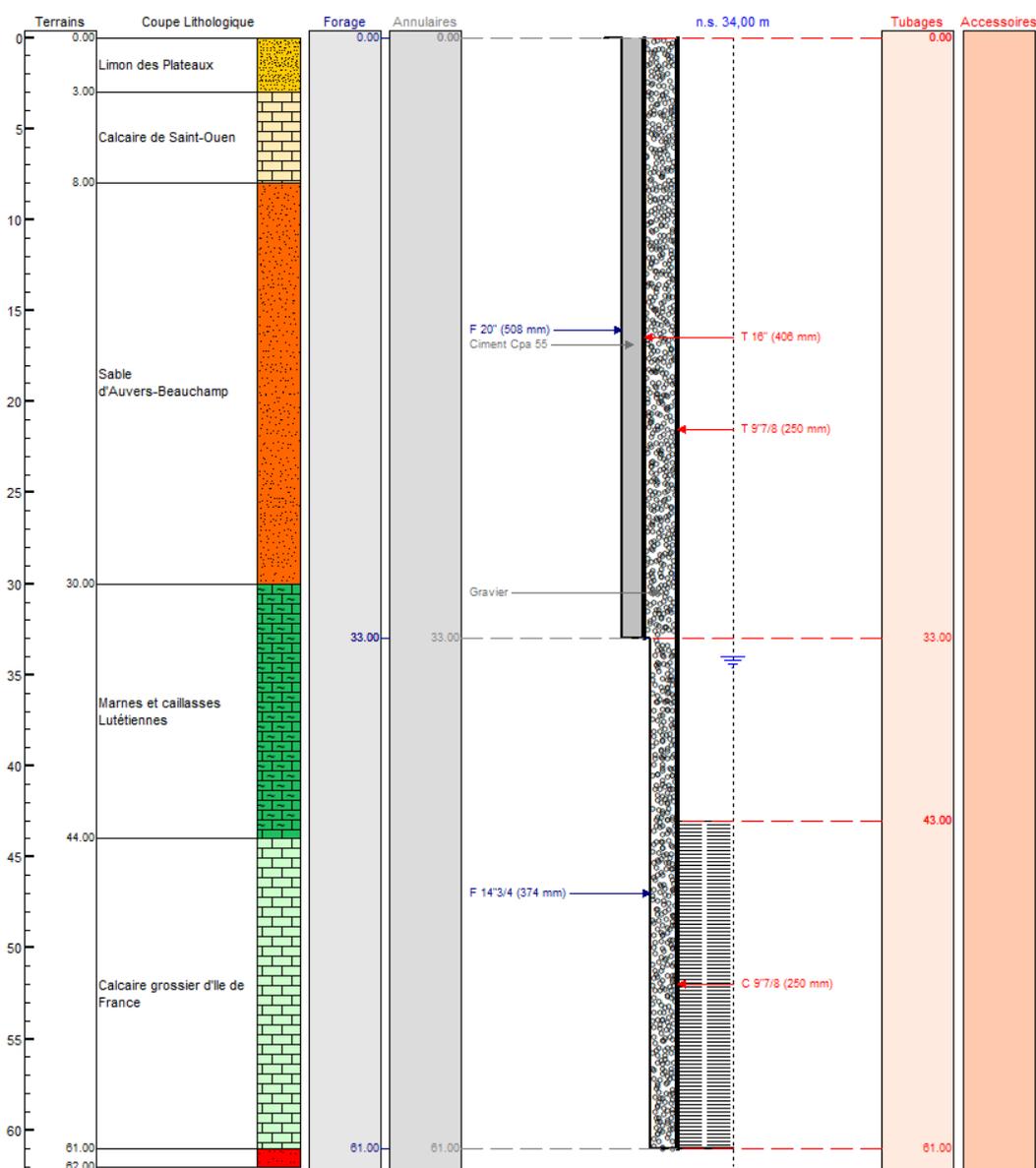
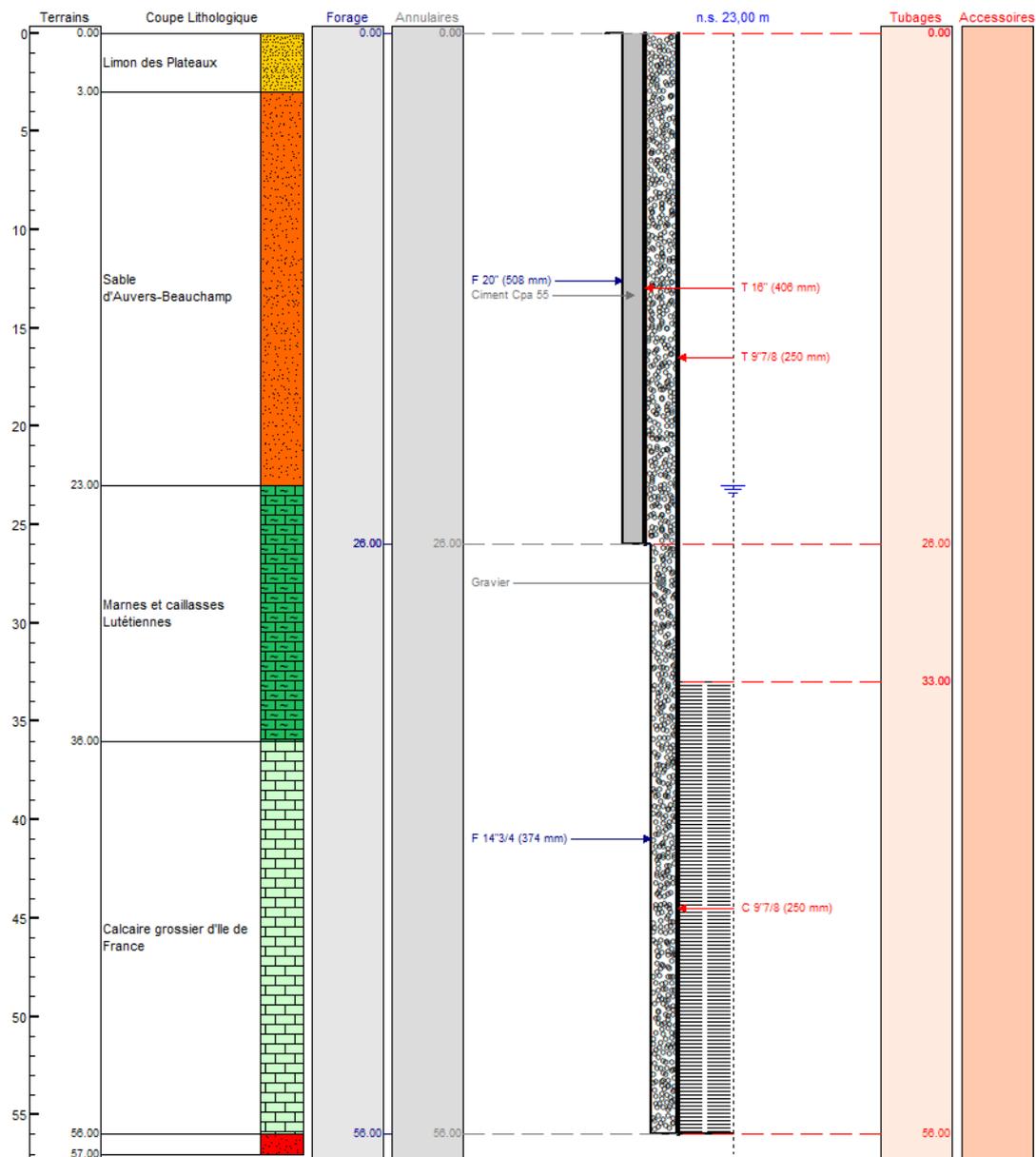


Figure 13 : coupe prévisionnelle du forage F2



Bien entendu, ces caractéristiques, sont valides sous réserve de rencontrer au droit du site, les mêmes conditions géologiques et hydrogéologiques que celles observés dans le secteur étudié.

### 5.3 DEVELOPPEMENT ET ESSAIS

La phase de développement de chaque forage commencera par un nettoyage à l'aide d'un émulseur air lift à double colonne, immédiatement après la pose de l'équipement, et sera poursuivi par pompages jusqu'à obtention d'une eau claire sans fines à la sortie du refoulement.

Sur l'ouvrage, un pompage par palier sera réalisé comprenant 4 paliers de 2 h non enchainés à débits croissants. En fonction des résultats obtenus, un pompage continu sera réalisé durant sur 72 heures au débit d'exploitation établi à partir du pompage par paliers. La remontée de la nappe sera suivie pendant au moins 12 heures. Lors de la réalisation de l'ensemble des essais, les niveaux d'eau seront relevés dans tous les ouvrages du dispositif et des ouvrages voisins (puits et piézomètres).

L'interprétation des pompages permettra de déterminer les caractéristiques hydrodynamiques du forage (débit spécifique, débit critique...) et de la nappe (transmissivité, perméabilité, coefficient d'emménagement si piézomètre...) et ainsi d'évaluer l'incidence du prélèvement sur la ressource.

## 6 ÉQUIPEMENT DES OUVRAGES ET SURVEILLANCE

Il faut impérativement éviter toute surexploitation des forages car celle-ci pourrait entraîner l'apparition de phénomènes de colmatage (et/ou ensablement, risques de développement bactérien...).

Il y a lieu de préciser que, même en absence de surexploitation, tous les ouvrages de captage d'eau vieillissent. Lors de ce vieillissement, des phénomènes de colmatage peuvent apparaître progressivement. Ils se traduisent toujours à terme par une réduction de débit d'exploitation de l'ouvrage ou une augmentation du rabattement (forage de captage).

Il est donc nécessaire de procéder régulièrement à des contrôles pour prévenir ces phénomènes de colmatage. Ainsi, une surveillance des paramètres suivants devrait être organisée :

- suivi des niveaux d'eau à l'arrêt et en fonctionnement avec la mise en place d'un système permanent de mesure de niveau et/ou de pression dans chaque ouvrage,
- suivi du débit d'exploitation (installation et relevé d'un compteur volumétrique),
- suivi de l'aspect de l'eau (contrôle visuel et analytique),
- mesure de la surface intérieure des équipements des forages,
- mesure de la profondeur des ouvrages.

La mise en œuvre d'une gestion technique centralisée avec mesure des niveaux d'eau et du débit sur chaque ouvrage est nécessaire pour diagnostiquer en temps réel l'état de bon fonctionnement de l'ouvrage.

La surveillance des niveaux d'eau statique et dynamique, et du débit permettra de suivre l'évolution du débit spécifique et de déterminer s'il y a une baisse de production du forage.

La surveillance de la profondeur et de l'aspect de l'eau permettra de déterminer s'il y a un comblement et donc des venues de fines. Cette surveillance peut être éventuellement complétée par des diagnostics réguliers (inspection vidéo, pompes par paliers...) tous les 5 ans environ.

**Chaque niveau devra être pris par rapport à un repère unique et fixe dans le temps, défini après recépage des ouvrages.**

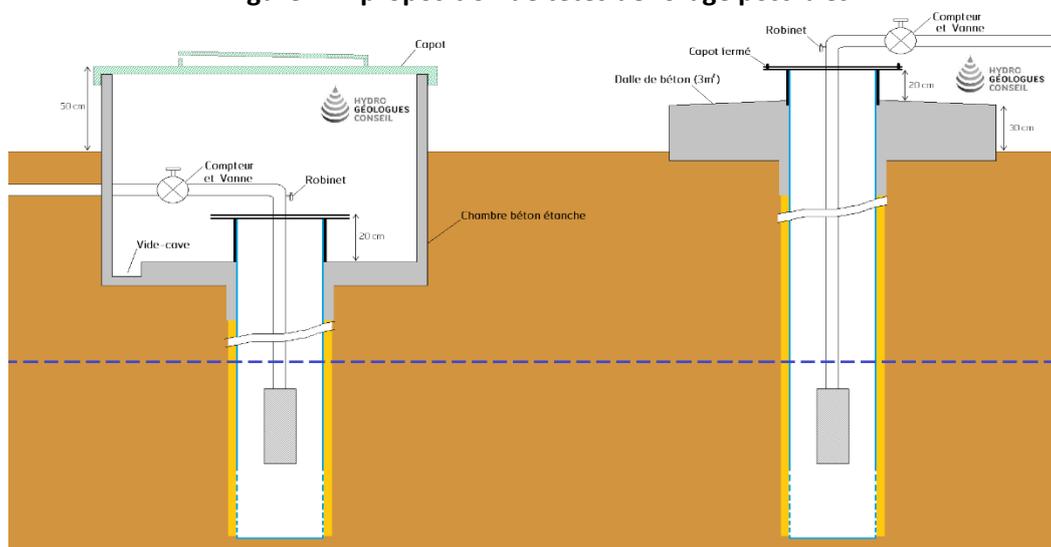
Par ailleurs, pour faciliter les manœuvres en cas de panne de la pompe d'exhaure et/ou en cas d'opérations de décolmatage, les forages restent accessibles aux engins de chantier (pas d'encombrement aux alentours de chaque site, tampon d'accès à la chambre de pompage aligné en face de chaque tête de forage) et il est fortement recommandé d'équiper la colonne d'exhaure avec des colonnes à raccords rapides et de disposer des pièces de rechange sur site (pompe, ressort ...).

De plus, si un décolmatage s'avérait nécessaire, la période de non exploitation devra être mise à profit pour réaliser le traitement.

## 6.1 TETES D'OUVRAGE

La tête d'ouvrage sera fermée à un niveau de + 0,5 m / sol ou débouchera dans une chambre de pompage comme stipulé dans l'arrêté du 11 septembre 2003. La figure qui suit illustre les possibilités existantes :

**Figure 14 : proposition de têtes de forage possibles**



## 7 INCIDENCE DU PROJET

### 7.1 INCIDENCE SUR LES EAUX SOUTERRAINES

#### 7.1.1 Incidence qualitative

L'implantation de cet ouvrage dans un environnement favorable et les moyens de protection prévus par le demandeur (protection étanche : tête de puits et cimentation annulaire de 0 à 26 ou 33 m/sol) permettront de limiter les infiltrations d'eau dans l'ouvrage et d'offrir une certaine protection de la ressource en eau souterraine vis-à-vis des pollutions superficielles.

Dans ces conditions, la présence de ces ouvrages n'aura pas d'influence négative sur la qualité des eaux de la nappe. Le respect des recommandations d'exploitation et l'entretien courant des installations permettent également de limiter les incidences sur ces nappes.

#### 7.1.2 Incidence quantitative

##### 7.1.2.1 Prélèvement sur la nappe

Le pompage d'essai sera constitué d'un pompage par paliers de 4 x 2h au débit maximum de 60 m<sup>3</sup>/h et d'un pompage continu de 24 heures aux débits de 50 m<sup>3</sup>/h, soit un volume maximum prélevé pendant les essais de 1 208 m<sup>3</sup>. Il permettra de valider les capacités de production du forage et de l'aquifère.

L'exploitation de l'ouvrage définitif est estimée à 100 450 m<sup>3</sup>/an pour un débit de 50 m<sup>3</sup>/h.

##### 7.1.2.2 Rayon d'action

Lors de l'exploitation du forage, on observera localement une baisse du niveau piézométrique de la nappe au droit et aux alentours du puits. L'influence de l'exploitation du forage sur la nappe détermine un cône de rabattement au droit duquel se crée une dépression de la nappe induite par le pompage.

L'extension horizontale de ce cône de rabattement ou de charge est calculée à partir de l'approximation logarithmique de JACOB :

$$s = \frac{0,183Q}{T} \log \frac{2,25Tt}{r^2S}$$

où :

$s$  = rabattement de la nappe (en m) calculé à une distance  $d$  (en m) ;

$Q$  = "débit maximum" ;

$T$  = transmissivité en  $m^2/s$  :  $3,8 \cdot 10^{-3} m^2/s$  ;

$S$  = coefficient d'emmagasinement (1 % selon **document 12**) ;

$t$  = temps exprimé en secondes.

On considère ici que le rabattement induit au droit du forage de pompage est symétrique et théorique.

Le rayon d'action du forage est la zone à l'intérieur de laquelle l'influence du forage se manifeste. Au-delà de ce rayon, le rabattement ou la charge du(e) au forage est supposé nul(le). Le calcul du rayon d'action est déduit de l'équation de Jacob suivante :

$$R = 1,5\sqrt{(Tt/S)}$$

où :

$t$  = temps égal exprimé en secondes ;

$R$  = rayon d'action, c'est-à-dire la distance théorique à partir de laquelle le rabattement induit par le pompage devient nul (en m).

Le calcul théorique réalisé à l'aide de ces formules est valide pour un milieu homogène et isotrope et en l'absence d'alimentation de la nappe (en ce qui nous concerne, il s'agit d'un calcul sécuritaire).

Le résultat des calculs du rayon d'action du forage calculé à différents pas de temps est présenté dans le tableau suivant :

**Tableau 3 : cône de rabattement du forage au débit de 50 m<sup>3</sup>/h**

Rabattement de la nappe (en m)		Paramètres de calcul		Transmissivité (m <sup>2</sup> /s) :			0,0038
				Coefficient d'emmagasinement :			0,01
				Débit d'exploitation (m <sup>3</sup> /h) :			50
		Distance 'd' par rapport au forage (en m)					Rayon d'action (en m)
		100	250	500	1000	1500	
Temps de pompage	1 jour	0,58	0,05	0,00	0,00	0,00	272
	1 semaine	1,15	0,61	0,21	0,00	0,00	719
	1 mois	1,58	1,05	0,64	0,24	0,01	1513
	6 mois	2,09	1,56	1,16	0,75	0,52	3667

Pour une exploitation en continue (hypothèse irréaliste) pendant 6 mois (avr. à sept.) au débit de 50 m<sup>3</sup>/h, le rayon d'action serait de 3,6 km et le rabattement induit serait de moins de 1,44 m.

Cependant, si on retient un débit moyen fictif de 23 m<sup>3</sup>/h (100 450 m<sup>3</sup>/6 mois/24h), le rabattement induit sur ce même rayon serait de moins de 53 cm.

**Tableau 4 : cône de rabattement du forage au débit de 23 m<sup>3</sup>/h**

<i>Rabattement de la nappe (en m)</i>		Paramètres de calcul		Transmissivité (m <sup>2</sup> /s) :			0,0038
				Coefficient d'emménagement :			0,01
				Débit d'exploitation (m <sup>3</sup> /h) :			23
		Distance 'd' par rapport au forage (en m)					Rayon d'action (en m)
100	250	500	1000	1500			
Temps de pompage	1 jour	0,27	0,02	0,00	0,00	0,00	272
	1 semaine	0,53	0,28	0,10	0,00	0,00	719
	1 mois	0,73	0,48	0,30	0,11	0,00	1513
	6 mois	0,96	0,72	0,53	0,35	0,24	3667

Nota : il y a lieu de rappeler que l'étendue de ce cône de rabattement a été calculée pour une nappe au repos, de gradient nul, sans réalimentation et pour une exploitation continue au débit maximum

**Les rayons d'action et les rabattements réels seraient bien inférieurs à ceux qui sont calculés ci-dessus, à partir de calculs théoriques, compte tenu de l'alimentation de la nappe depuis l'amont hydraulique et par les précipitations et compte tenu de l'exploitation réelle des ouvrages.**

## 7.2 INCIDENCE SUR LES EAUX SUPERFICIELLES

*Cours d'eau et plans d'eau* : le réseau hydrographique est trop éloigné (distance supérieure à 4 km) pour subir une quelconque incidence due au prélèvement au droit de la nappe et au rejet des eaux pompées.

*Ruissellement* : pendant les phases de nettoyage, développement et pompage, les eaux seront rejetées, en aval, dans le milieu naturel (bois et/ou terres agricoles), il n'y aura donc pas d'incidence sur le ruissellement.

## 8 COMPATIBILITÉ ADMINISTRATIVE

### 8.1 AVEC LE CODE MINIER – ARTICLE L-411.1

Au titre de l'article L 411-1 du Code Minier, toute personne exécutant un sondage, un ouvrage souterrain, un travail de fouille, quel qu'en soit l'objet, dont la profondeur dépasse dix mètres au-dessous de la surface du sol, doit être en mesure de justifier que déclaration en a été faite à l'ingénieur en chef des mines. C'est l'entreprise en charge de la réalisation des ouvrages qui effectue cette déclaration.

### 8.2 AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT – ARTICLE R 214-1

L'article R214-1 précise la nomenclature des opérations soumises à autorisation (A) ou déclaration (D) :

1.1.1.0, sondage, forage, y compris les essais de pompage... exécuté en vue de la recherche... d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement .... ou permanent dans les eaux souterraines... (D)

1.1.2.0, prélèvements permanents ... issus d'un forage..... dans un système aquifère à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, ... par pompage...le volume total prélevé étant :

- supérieur ou égal à 200 000 m<sup>3</sup>/an (A)
- supérieur à 10 000 m<sup>3</sup>/an mais inférieur à 200 000 m<sup>3</sup>/an (D)

## 8.3 AVEC LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) DU BASSIN DE LA SEINE ET DES COURS D'EAU COTIERS NORMANDS

### 8.3.1 Généralités

Les aquifères du bassin Seine-Normandie sont divisés en masses d'eau (une même nappe peut être « représentée » par plusieurs masses d'eau). Cette dénomination permet de contrôler l'exploitation de la nappe considérée et de mettre en place certaines dispositions (que le **SDAGE - document 8**, approuvé par le comité de bassin, se charge de mettre en place) comme de destiner une nappe uniquement à l'alimentation en eau potable.

L'Eocène du Valois est répertorié dans le SDAGE Seine-Normandie comme masse d'eau (HG104). L'orientation 26 du SDAGE Seine Normandie indique que les sites prévus pour ces projets sont sur un bassin en déséquilibre quantitatif potentiel. Une gestion spécifique est prévue pour la masse d'eau FRHG104 Eocène du Valois au travers de la disposition D7.118 qui spécifie que la nappe de l'Yprésien est réservée à l'eau potable et que les forages à destination agricole ne sont pas autorisés à la solliciter. La nappe captée par le présent projet est celle du Lutétien qui fait partie de la masse d'eau de l'Eocène du Valois et est sus-jacente à celle de l'Yprésien. Le projet n'est donc pas concerné.

De plus, afin de préserver la qualité de l'eau, de maîtriser les quantités prélevées et les pollutions diffuses d'origine agricole et ponctuelles, le forage sera réalisé de façon à respecter les préconisations du SDAGE :

- équiper ses ouvrages d'un compteur volumétrique et d'une ligne d'eau avec sonde piézométrique de mesure des niveaux statique et dynamique de la nappe ;
- munir les ouvrage d'un capot étanche et cadenassé ou moyen équivalent (bâtiment fermé, etc.) ;
- équiper ses ouvrages en tête de puits d'une margelle en ciment d'une superficie de trois mètres carrés et de trente centimètres de hauteur par rapport au terrain naturel, avec des pentes tournées vers l'extérieur, pour éviter toute infiltration le long de la colonne ;
- réaliser une cimentation étanche, par le bas, de l'espace annulaire à l'extrados du tubage jusqu'au niveau statique prévisionnel.

Le pétitionnaire se conformera à toutes les mesures édictées par les différents organismes et administrations représentant la Police de l'Eau.

### 8.3.3 Avec la Zone de Répartition des Eaux (ZRE)

Le projet est situé dans la ZRE de l'Albien. Le projet sollicite la nappe du Lutétien et n'est donc pas concerné.

## 8.4 AVEC LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DES GESTIONS DES EAUX (SAGE)

Le projet est situé dans le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (**document 9**).

Les règles du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer sont :

- ✓ Article 1 : Gérer les eaux pluviales à la source et maîtriser les rejets d'eaux pluviales des IOTA ou ICPE dirigés vers les eaux douces superficielles ;
- ✓ Article 2 : Gérer les eaux pluviales à la source et maîtriser les rejets d'eaux pluviales dirigés vers les eaux douces superficielles des cours d'eau, pour les aménagements d'une surface comprise entre 0,1 et 1 ha ;
- ✓ Article 3 : Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides par les IOTA et les ICPE ;
- ✓ Article 4 : Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides au titre des impacts cumulés significatifs ;
- ✓ Article 5 : Préserver le lit mineur des cours d'eau ;
- ✓ Article 6 : Préserver les zones d'expansion des crues pour assurer les fonctionnalités du lit majeur des cours d'eau ;

**Le forage projeté est compatible avec ce SAGE.**

## 8.5 AVEC L'ARRETE DU 11 SEPTEMBRE 2003

L'arrêté du 11 septembre 2003 précise dans son article 4 que tout sondage, captage .... ne peuvent être situés à moins de 200 m des décharges et installations de déchets ménagers ou industriels, à moins de 35 m des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines et à moins de 35 m des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, des produits sanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines. Les distances mentionnées ci-dessus peuvent être réduites, sous réserve que les technologies utilisées ou les mesures de réalisation mises en œuvre procurent un niveau équivalent de protection des eaux souterraines.

L'implantation du forage respecte bien ces distances réglementaires.

## 8.6 AVEC LES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

D'après les données recensées par l'ARS Ile-de-France (Agence Régionale de Santé – **document 10**), le projet n'est pas inclus dans un périmètre de protection de captage.

## 8.7 AVEC LES ZONES INONDABLES

Non concerné (**document 11**).

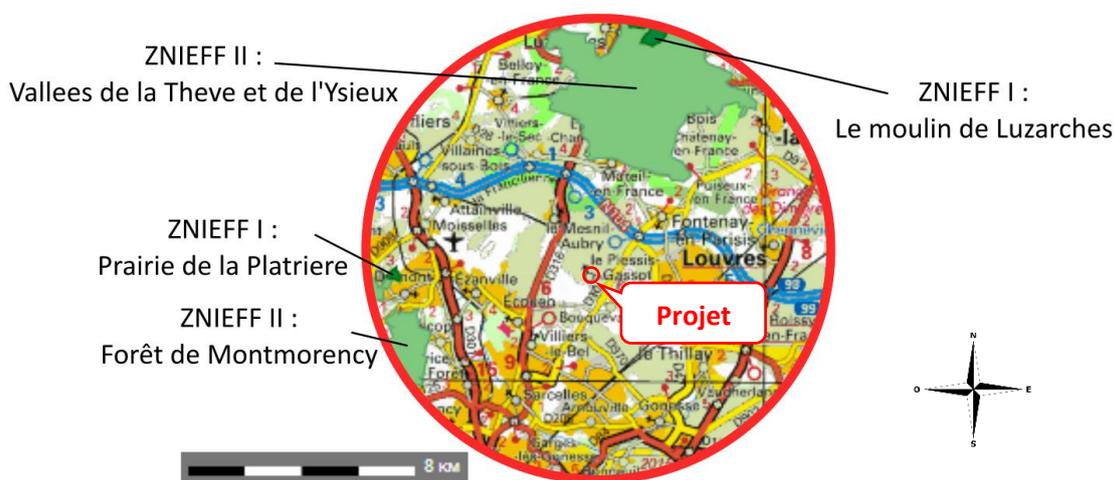
## 8.8 AVEC LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le document d'urbanisme ne fixe pas de contre-indication à la création de forage.

## 8.9 AVEC LES ZONES NATURELLES REGLEMENTAIRES

D'après le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN – **document 2**), le secteur d'étude se situe en dehors de toutes zones remarquables (NATURA 2000, ZNIEFF). On ne retrouve pas ces zones dans un rayon de 4 km autour du projet.

Figure 15 : localisation des zones Natura 2000 dans un rayon de 8 km autour du projet



La réalisation du forage n'entraînera ni destruction directe ou indirecte d'habitats, d'espèces animales et / ou végétales d'intérêt communautaire, ni altération d'habitats naturels et d'habitats d'espèces, ni fragmentation de l'habitat, ni effet de coupure ou isolement des populations (**annexe 1**).

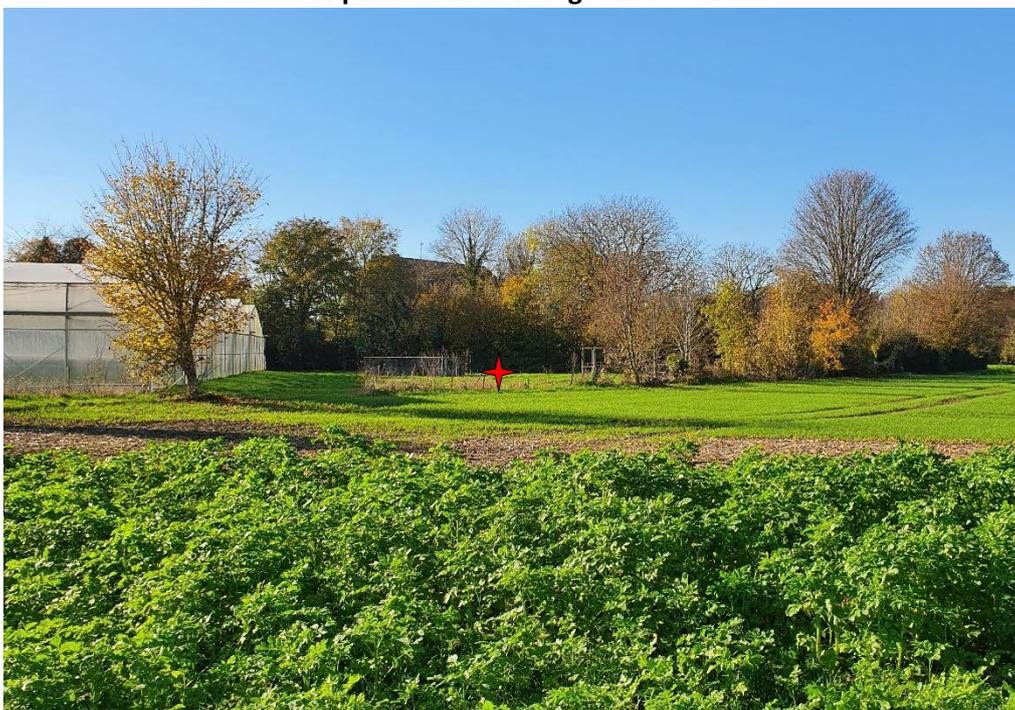
## 9 IMPLANTATION FORAGES

Les prises de vue datent de Novembre 2020.

**Implantation du Forage F1 de près**



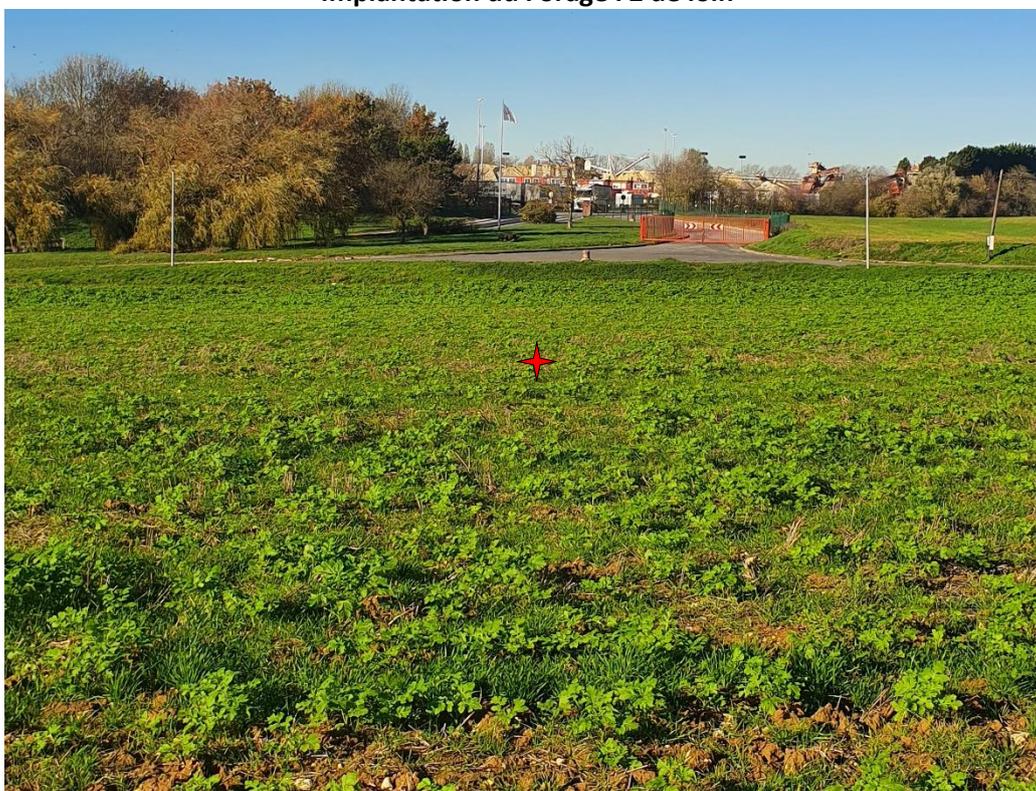
**Implantation du Forage F1 de loin**



**Implantation du Forage F2 de près**



**Implantation du Forage F2 de loin**





**Annexe 1 : estimation de l'incidence sur les zones Natura 2000****Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre  
de Natura 2000**

*en application de l'article R.414-23 du code de l'environnement*

**Préambule :**

Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre, par une analyse succincte du projet et des enjeux, l'absence d'incidence sur un (ou des) site(s) Natura 2000 ou leur caractère négligeable.

Si une incidence non négligeable ne peut être facilement exclue sans analyse plus approfondie, un dossier complet d'évaluation doit être établi.

<b>COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET :</b>	
STATUT JURIDIQUE :	<u>EARL MORET</u> <small>(particulier, collectivité, société, autre...)</small>
NOM et PRÉNOM du demandeur ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales :	<u>M. Moret</u>
ADRESSE :	<u>1 rue des Blancs-Manteaux</u> <u>95 720 LE PLESSIS-GASSOT</u>
TÉLÉPHONE :	_____
TÉLÉCOPIE :	_____
EMAIL :	<u><a href="mailto:earlmoret2000@orange.fr">earlmoret2000@orange.fr</a></u>
NOM, PRÉNOM et QUALITÉ du responsable du projet pour les personnes morales :	<u>Van Ingen Jérémie, hydrogéologue pour HydroGéologues Conseil</u>

## 1 DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

### Intitulé et nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

*Préciser le type d'activité envisagé : manifestation sportive (terrestre, nautique, aérienne, motorisée ou non, etc.), création d'équipements ou d'infrastructures (chemins, dessertes, parkings, voies d'accès, aménagements pour l'accueil du public, etc.), constructions, canalisations, travaux en cours d'eau ou en berges, création de plan d'eau, prélèvements, rejets, drainages, curages, abattages d'arbres, plantations, etc.*

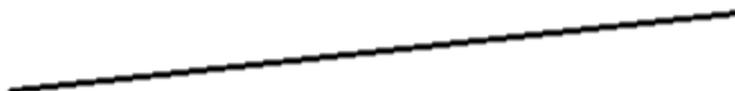
**création et exploitation d'un forage d'irrigation**

### Localisation :

COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) : Le Plessis-Gassot et Bouqueval

LIEU(X)-DIT(S) : \_\_\_\_\_

A L'INTÉRIEUR DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) :



A PROXIMITÉ DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) :

*Joindre obligatoirement une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention sur fond de carte IGN au 1/25000 ou au 1/50000 (une impression à partir du Géoportail [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr) peut servir de support) et un plan descriptif du projet (plan cadastral, plan de masse, etc.).*

**Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention :**

SURFACE APPROXIMATIVE DE L'EMPRISE GLOBALE DU PROJET : 3 m<sup>2</sup>  
*(préciser l'unité de mesure : m<sup>2</sup>, ha, etc.)*

ET / OU

LINÉAIRE TOTAL CONCERNÉ PAR LE PROJET OU LA MANIFESTATION : \_\_\_\_\_  
*(préciser l'unité de mesure : m, km, etc.)*

NOMBRE PRÉVU DE PARTICIPANTS : \_\_\_\_\_  
*(dans le cas de manifestations sportives ou culturelles)*

SURFACES CONCERNÉES PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMÉNAGEMENT :  
*(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : surfaces imperméabilisées, construites, défrichées, etc.)*

Champs

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

LINÉAIRES CONCERNÉS PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMÉNAGEMENT :  
*(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : linéaires d'infrastructures, de canalisations, de travail en cours d'eau ou fossés, etc.)*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Durée et période des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

*Préciser la durée (en nombre de jours, de mois) et/ou la période (saison, entre JJ/MM/AA et JJ/MM/AA) approximative ou exacte des travaux, de la manifestation ou de l'intervention si elles sont connues.*

Inconnu

## 2 DESCRIPTION DES INCIDENCES DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION SUR UN (DES) SITE(S) NATURA 2000

### Milieus présents sur l'emprise du projet :

*Cocher les cases concernées et joindre dans la mesure du possible une ou des photo(s) du site avec le report des prises de vue sur la carte de localisation.*

- zone urbanisée ou construite
- routes et accotements
- autre milieu artificialisé (*préciser si possible : carrière, terrain de sport, camping, etc.*)
  
- jardin, verger, zone maraîchère, vigne
- grande culture
- friche
- jachère
- prairie (*préciser si possible pré de fauche ou pâture*)
  
- autre milieu ouvert (*préciser si possible : lande, fourré, etc.*)
  
- forêt de feuillus
- forêt de résineux
- forêt mixte
- plantation de peupliers
- bosquet
- haie (*préciser si possible : haie arbustive ou arborée, continue ou non, etc.*)
  
- vieux arbres (*préciser si possible : alignements, isolés, têtards, etc.*)
  
- cours d'eau (*préciser si possible la périphérie : bancs de sables, fourrés, forêt, etc.*)
  
- plan d'eau (*préciser s'il est compris dans une chaîne d'étangs*)
  
- mare (*préciser si possible si elle est végétalisée ou non*)
  
- fossé
- autre zone humide (*préciser si possible : roselière, tourbière, etc.*)
  
- autre milieu (*préciser si possible : grotte, falaise, etc.*)

*Pour chaque milieu, on fera mention, dans la mesure du possible, des activités qu'ils supportent et de leur fréquence (exemple : mare servant toute l'année à l'abreuvement des troupeaux ; prairie fauchée tous les ans ; terrain de sport régulièrement utilisé ; etc.).*

**Types d'incidences potentielles générées par le projet, la manifestation ou l'intervention :**

*Cocher les cases potentiellement concernées et si possible les milieux/espèces susceptibles d'être touchés pour chaque type d'impact. Préciser également si l'impact est avéré ou éventuel.*

destruction du milieu par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies...

*Préciser :*

3 m<sup>2</sup> de champs

détérioration du milieu par piétinement, circulations de véhicules motorisés ou non, drainage et assèchement...

*Préciser :*

détérioration du milieu par pollution directe ou indirecte (traitements, rejets...)

*Préciser :*

détérioration du milieu par abandon des pratiques de gestion courante, déprise, enfrichement...

*Préciser :*

perturbation d'espèces par la fréquentation humaine, les émissions de bruits, de poussières, l'éclairage (notamment de nuit), la rupture de corridors écologiques...

*Préciser :*

### 3 CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure ici sur l'absence ou non d'incidences de son projet. En cas d'incertitude, il est conseillé de prévoir une évaluation complète.

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un (ou des) site(s) Natura 2000 (le cas échéant, par effet cumulé avec d'autres projets portés par le demandeur) ?**

**NON** : ce formulaire accompagné du dossier de demande est à remettre au service en charge de l'instruction.

**OUI** : un dossier complet doit être établi et transmis au service en charge de l'instruction du dossier.

**Commentaires éventuels :**

Fait à Plessis-Gassot le 1. 12. 2020

Signature

  
**EARL MORET 2000**  
 au capital de : 189 150 €  
 1, rue des Blancs Manteaux  
 95720 LE PLESSIS GASSOT  
 Tél. 01 39 88 71 09 Fax 01 39 88 41 88  
 R.C.S. Pontoise D 429 010 366  
 SIRET 429 010 366 00012